

Apposer ici le tampon de l'organisateur

ATTESTATION "ANNULATION INTERRUPTION" ET DOMMAGES AUX BAGAGES

DECLARATION DE SINISTRE [Contrat n°120098] "ANNEXE 11ter"
Gagnez du temps ! effectuez votre déclaration en ligne à https://indemnisations.mondial-assistance.fr

OPTIONS « ANNULATION DE VOYAGE- INTERRUPTION DE SEJOUR » ET « DOMMAGES AUX BAGAGES »

Identité du déclarant :

Nom : Prénom : Adresse :

Identité de la victime ou des victimes

Nom : Prénom : Adresse :

Date du sinistre (de l'annulation ; de l'interruption ou des dommages subis par les bagages) :

Lieu du sinistre :

Déclaration succincte :

Pièces justificatives à la déclaration

Règle générale : l'assuré doit, par des attestations, factures, ordonnances, certificats ou autres documents adéquats, prouver à l'assureur le bien-fondé de l'indemnité réclamée.

Fournir systématiquement : Copie du bulletin d'inscription + factures + dans tous les cas, les justificatifs indiqués ci-après (se reporter aux notices descriptives « Dispositions en cas de sinistre » pour les autres justificatifs à fournir selon la nature de l'événement à l'origine du sinistre)

Nature du sinistre : Cocher la case concernée



ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION

ANNULATION

- le bulletin d'inscription au séjour,
- le bulletin de souscription à l'assurance,
- la présente attestation « Annulation Interruption et dommages aux bagages » complétée par l'organisateur
- la "notice d'information" mentionnant les conditions d'annulation
- le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...),
- un R.I.B.,
- après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.

INTERRUPTION

- les factures de l'Organisme habilité du Voyage,
- un R.I.B.,
- les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés,
- la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mondial Assistance,
- ou l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention,
- après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.

BAGAGES Fournir systématiquement : l'original du Constat d'Irrégularité Bagages (P.I.R.) établi par le service Bagages de la Société de transport, ainsi que le ticket original d'enregistrement du (des) bagage(s) concerné(s),

Nature du dommage

Pièces à fournir

Perte

les factures d'achat originales des Biens garantis disparus.

Vol

- le dépôt de plainte circonstancié établi auprès des autorités de police les plus proches du lieu du délit
- les factures d'achat originales des Biens garantis,
- les photos et attestations d'estimation certifiées par un expert agréé lorsqu'il s'agit de bijoux, montres, perles, pierres précieuses et objet façonnés avec du métal précieux.

Destruction totale ou partielle

- le témoignage écrit de l'accompagnateur ou d'un tiers et/ou un certificat médical si le dommage s'est produit lors d'un Accident corporel de l'Assuré,
- la facture des réparations du Bien garanti détérioré accompagné de la copie de la facture d'achat de ce Bien garanti.
- ou le certificat d'un professionnel attestant du caractère irréparable du Bien garanti détérioré accompagné de la facture d'achat originale de ce Bien garanti.
- attestation écrite de l'entreprise concernée.

Attestation du vendeur concernant l'assurance « Annulation / Interruption » (à compléter)

Table with 2 columns: Description of insurance costs and amounts, and Amount in Euros (€).

Fait le Signature de la victime Signature du vendeur

Si vous ne faites pas votre déclaration en ligne, vous pouvez transmettre votre déclaration : Pour Annulation et Bagages, par courrier à : AWP France SAS Service Indemnisation Assurance DOP01 - 7 rue Dora Maar CS 60001 - 93488 Saint Ouen cedex.

Pour l'interruption, par mail à : remboursement.assistance@votreassistance.fr, ou par courrier à : AWP France SAS - Service Relations Clientèle - 7 rue Dora Maar CS 60001 - 93488 Saint Ouen cedex.